

LES CRIMES DE MASSE :

processus et engrenages de violences

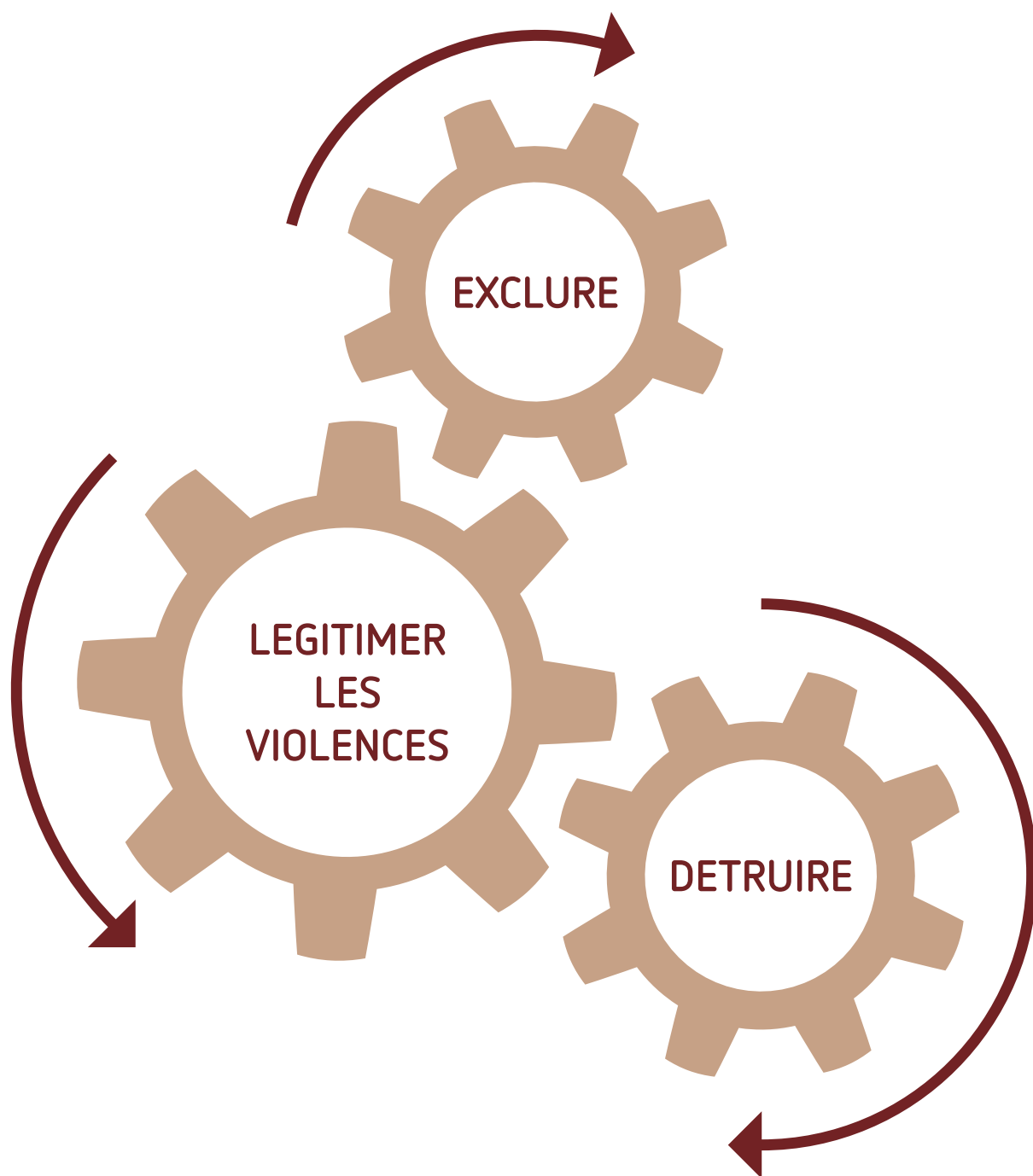


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :	
LA VIOLENCE DE MASSE, UN PHENOMENE COMPLEXE	4
<hr/>	
EXCLURE L'AUTRE	5
<hr/>	
Mobilisation et repli identitaire	6
Désignation d'un bouc émissaire	7
<hr/>	
LÉGITIMER LA VIOLENCE	9
<hr/>	
Les médias et la propagande	9
L'absence de réaction des "tiers"	10
Le rôle du pouvoir	11
<hr/>	
DÉTRUIRE	14
<hr/>	
Les mobiles du passage à l'acte	14
La destruction partielle et totale	16
La déshumanisation	16
La banalisation de la violence	17
L'effet de groupe	17
<hr/>	
CONCLUSIONS	19
<hr/>	
SOURCES	20
<hr/>	

Balise méthodologique

L'objectif de ce support thématique est d'accompagner les animateurs et les enseignants dans l'exploitation de récits radiophoniques¹ auprès des jeunes. Ces récits relatent le parcours de personnes qui ont vécu des crimes, soit en y faisant face, soit en participant à ces violences. La fiche complète la fiche thématique "Quelles responsabilités face aux crimes de masse?" ainsi que les fiches contextes² permettant une meilleure compréhension des conflits abordés dans la série.

Comment un projet de destruction d'un groupe peut être accepté, et parfois exécuté par une autre partie de la population ? Comment un citoyen en arrive à commettre de tels crimes, quelles sont les logiques qui sous-tendent ce passage à l'acte ? L'individu est au cœur de cette fiche qui décrypte les fonctionnements très humains favorisant ces crimes : l'effet de groupe et la tendance au conformisme, l'envie, la peur, le respect de l'autorité ou encore la passivité.

Hoeung a survécu aux camps de rééducation du régime des Khmers rouges (1975-1979) : ***"Est-ce que je pouvais être un assassin ? Ces gens-là, peut-être au départ, ils ne sont pas programmés, dans leur subconscient, les tortionnaires ? Ils tombent dans l'engrenage. Peut-être qu'en tirant les leçons, le problème à éviter, c'est qu'il faut lutter toujours contre le nationalisme étroit, le fanatisme, l'exclusion des autres. Il ne faut pas céder la liberté de soi-même."***

L'ambition de RCN J&D est de faire comprendre les processus et motivations qui mènent aux crimes de masse, tout en prévenant le double risque d'indifférence ou d'adhésion, à l'écoute de propos dérangeants, de jeunes en pleine construction de leur identité et de leur système de valeurs. Les récits permettent ainsi à la fois de prendre connaissance des conséquences de tels actes (exclusion sociale, prison, vengeance, traumatisme psychique, etc.) et d'humaniser le débat. Il est en effet tentant de ne pas se sentir concerné par ces crimes. Pourtant, les germes de ces violences extrêmes peuvent se développer dans toute société humaine. Il est donc nécessaire d'apprendre à les reconnaître, pour pouvoir y résister.

¹ La production radiophonique "Si c'est là, c'est ici" produite par RCN Justice & Démocratie et réalisée par Pascaline Adamantidis rassemble deux séries de portraits. La première série (qui a été réalisée entre 2006 et 2009) est composée des portraits de 11 personnes (burundais, bosniaque, cambodgien, congolais, rwandais...) qui ont été confrontés à des crimes de masse et y ont résisté. Réalisée entre 2010 et 2014, la deuxième série rassemble les portraits de 8 personnes (burundais, congolais et rwandais) qui ont pris part aux violences et sont aujourd'hui en aveu.

² Les fiches contextes sont disponibles sur le site www.rcn-ong.be

INTRODUCTION

La violence de masse, un phénomène complexe

Malgré le droit international, les innombrables missions de maintien de la paix et les tribunaux internationaux, la période de l'après-guerre froide a été marquée par des conflits d'une ampleur sans précédent : *République démocratique du Congo, Guatemala, Cambodge, Somalie, Syrie, Irak, Palestine, Burundi, Rwanda...* "La fin de la guerre froide n'a pas laissé place à un monde de paix mais a plutôt vu l'émergence de nouvelles formes de conflictualités où les guerres ne sont plus le fait des plus forts mais deviennent, au contraire, le lot des plus faibles³." Ces conflits sont rarement des affrontements entre les armées d'un ou plusieurs États. Les principales victimes sont les civils, ciblés pour leur groupe d'appartenance, victimes de violences sexuelles, de déplacements forcés ou de l'insécurité.

Ces *phénomènes de destructivité humaine collective*⁴, commis en temps de paix comme en temps de guerre, ne sont pas une "simple" atteinte aux droits humains. Ils se caractérisent par la destruction délibérée d'une partie de la population civile. Les motivations de ces actes sont diverses : politiques, religieuses, culturelles... Certains de ces crimes ont été juridiquement reconnus et sanctionnés comme crimes de génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. Mais beaucoup restent impunis. C'est pourquoi nous utiliserons l'appellation plus générale de "crimes de masse", indépendante de l'existence d'un traitement pénal.

Les mécanismes qui facilitent l'exécution de crimes de masse impliquent de nombreux acteurs et institutions et ce, à divers niveaux : politique, sécuritaire, moral, etc. Ces crimes sont le fruit d'interactions complexes entre des logiques collectives et individuelles. Ils s'inscrivent généralement sur le long terme et émergent dans des contextes de crise qui exacerbent des tensions sociales latentes (peurs, préjugés, frustrations, etc.). Certains acteurs peuvent avoir alors tendance à utiliser ces tensions pour préserver leurs intérêts ou à des fins idéologiques – jusqu'à la destruction d'une partie de la population.

La "**crise**" se caractérise par une rupture d'équilibre. Elle peut prendre la forme d'un conflit armé, mais elle peut aussi être présente en temps de paix. En temps de paix, la crise peut se décliner sur différents registres qui souvent se combinent et s'alimentent. La crise peut être politique (lutte de pouvoir en période électorale, répressions politiques), humanitaire (déplacements de population, famine), sécuritaire (guerre dans les pays voisins, trafic d'armes, violence urbaine), voire financière et économique (dette, inflation), ou sociale (chômage, exclusion). Des injustices sociales structurelles, des systèmes discriminants mis en place par différents régimes ou des cycles de violence et d'impunité récurrents sont souvent à la racine des crimes de masse. Mais attention, toute situation de crise n'y conduit pas !

Cette fiche est organisée autour de trois grandes "étapes" jalonnant l'apparition de crimes de masse :

- exclure l'Autre ;
- légitimer la violence ;
- détruire.

À chaque étape, les dimensions collective et individuelle sont abordées. Il s'agit d'un modèle synthétique, simplifié, qui nécessite d'être remis en contexte. La fiche est donc illustrée par les témoignages de la production radiophonique "Si c'est là, c'est ici"⁵, et complétée par divers exemples.

³ Badie B. et Vidal D. *Nouvelles guerres : L'état du monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

⁴ Source: <http://www.massviolence.org/>

Notre approche scientifique

⁵ Ibid. Voir la note de bas de page 1.

EXCLURE L'AUTRE

À la recherche de pouvoir ou d'avantages économiques, des acteurs vont appuyer leur ambition et leur avidité sur des tensions présentes au sein de la société. Comment ? En désignant un "coupable". Un groupe social va ainsi être tenu pour responsable de ces tensions. Parallèlement, ils vont tenter de convaincre le reste de la population de cette responsabilité.

Jasmina, écrivain bosniaque, vit à Sarajevo quand éclate la guerre en Bosnie. Elle raconte la division qui s'est installée dans son pays : **"Après l'implosion de la Yougoslavie, la Bosnie n'a pas été construite comme un État ; [nous avons] un pays multiculturel, pas séparé par les régions mais multiculturel dans chaque coin, dans chaque immeuble, dans chaque village. Ils ont quand même réussi à nous partager."**

Ce "partage" est facilité en cas de crise économique et d'inégalités dans l'accès aux richesses.

Joachim est encore un enfant lorsque la guerre éclate à l'Est du Congo. Après l'assassinat de son père, il s'engage dans les groupes armés. Il raconte comment la concurrence entre les populations pour l'accès aux terres a favorisé l'ancrage communautaire de la violence : **"Dans les années 70, j'étais encore enfant, il y a eu des guerres à répétition intercommunautaires. Ces guerres opposaient surtout les Hunde et les Hutu, c'est un conflit foncier. Il y a eu beaucoup de massacres et chaque communauté essayait de faire son autodéfense communautaire pour protéger son territoire et protéger les familles. C'était les Hunde contre les Hutu congolais. [...] là où il y a des conflits intercommunautaires, il y a toujours des pertes de vies humaines et à cette époque, j'ai perdu mon père. Mon père faisait les champs. Alors il y a eu un groupe de Hutu qui sont venus directement aux champs, ils ont pris le champ et l'ont assassiné au niveau du champ."**

Des enjeux économiques ou politiques aux niveaux régional et international peuvent également renforcer des tensions et frustrations vécues par une population.

■ Par exemple, les deux millions de réfugiés qui arrivent au Kivu, en République démocratique du Congo, après les massacres au Burundi et le génocide au Rwanda de 1994, avivent les tensions intercommunautaires locales en favorisant des alliances armées sous-régionales. Le Rwanda, l'Ouganda et le gouvernement s'appuieront ainsi sur les dynamiques locales pour étendre leur sphère d'influence. Les acteurs locaux, eux, utiliseront le pouvoir de ces alliés pour défendre leurs propres intérêts. La guerre provoquera une radicalisation des violences à caractère ethnique et bouleversera l'organisation sociale : la violence devient le moyen d'accéder aux ressources, les différents mouvements armés ayant fait mainmise sur les réseaux miniers.

Commissaire de district lors de la guerre de 2002 en Ituri, Pétronille raconte sa perception des logiques qui sous-tendent la mise en place des conflits : **"Parce que je pense que les faiseurs de guerre en Afrique [...] prennent toujours le conflit ou la division qu'il y a entre les gens pour en faire un conflit. Parce que chaque conflit, regardez, il y a eu Sierra Leone, il y a eu Angola, il y a eu tous ces pays-là, Liberia, l'Ouganda, le Congo, Centrafrique, Somalie, Soudan. Pourquoi ? Ça c'est la question que je me pose. [...] C'est une politique véreuse qui utilise la mésentente qu'il y a entre deux personnes pour les opposer."**

MOBILISATION ET REPLI IDENTITAIRE

On peut avoir l'impression que l'**identité** personnelle est acquise (sexe, généalogie...) dès la naissance. En fait, cette identité est également construite, c'est-à-dire qu'elle prend sens et forme chez l'individu à travers l'élaboration d'un sentiment identitaire. Ce sentiment s'élabore et s'enracine tout au long de la vie ; il peut évoluer. Le sujet va se reconnaître, à travers le regard des autres, comme un individu, puis, au-delà, comme un individu membre d'une société et appartenant à des groupes sociaux plus ou moins larges. Le groupe social et la famille sont des références identitaires importantes qui permettent, entre autres, la transmission de valeurs constitutives de l'identité. Posséder

une identité au sens administratif est un droit humain fondamental qui permet à chaque personne de jouir de l'ensemble de ses droits. Cependant, l'identité culturelle et morale, parce qu'elle n'est pas quelque chose de fixe, peut faire l'objet de manipulations.



Quels aspects de mon identité se construisent-ils dans le lien avec les autres ou dans l'opposition aux autres et parfois, au détriment d'autres personnes ?

Quelles sont les valeurs constitutives de mon identité ?

Les inégalités, les injustices, la non-satisfaction des besoins d'un groupe (physiologiques, de sécurité, de survie et d'appartenance), sont de nature à insinuer des *sentiments d'insécurité, de peur* qui génèrent de l'*angoisse*. Cet état de stress limite les capacités de *réflexion, de nuance* et de *prise en compte de la complexité de la situation*. Les individus peuvent alors ressentir le besoin de se replier dans un groupe d'appartenance perçu comme sécurisant (repli identitaire).

Le discours identitaire s'appuie sur cette fragilité. Il facilite l'atténuation de l'angoisse ressentie grâce à l'évocation de repères familiers (territoriaux, religieux, culturels, historiques). À partir d'un contexte souvent réel, ce discours élabore des mythes, des *figures de héros et de martyrs* qui donnent une profondeur historique et émotionnelle aux idéologies identitaires (ethnisme, racisme, nationalisme...). La concordance des références culturelles, des expériences vécues ou transmises et des discours idéologiques identitaires pourra donner à l'individu un sentiment d'impuissance à résister, ou finir de le convaincre.

L'appel à la peur (terreur) contre une menace potentielle (fictive ou réelle) peut également être une stratégie mobilisatrice et favoriser un repli identitaire.

Faisant souvent appel à des souffrances passées qui pourraient se répéter, le discours identitaire positionne le groupe dominant comme victime. Dans ces sociétés traversées par des cycles de domination et de violence, le risque de basculement dans des violences de masse est d'autant plus grand que les séquelles des violences survenues dans le passé n'ont pas été traitées ni prises en charge par la justice. En l'absence de sanctions, les sentiments d'injustice et de ressentiment s'exacerbent. Ils provoquent alors de nouveaux cycles de vengeance de générations en générations.

■ Le Burundi a connu, depuis son indépendance en 1962, une succession de coups d'États conduits par les militaires Tutsi, et d'insurrections Hutu réprimées dans le sang par le pouvoir en place. Si les institutions judiciaires ont continué à fonctionner, la poursuite des auteurs de crimes a été entachée de nombreuses irrégularités (disparitions de pièces, non-lieux, condamnations expéditives). En réaction, une partie de l'opinion publique conteste fortement ces décisions judiciaires.

La peur est un système d'alarme précieux face au danger. Mais s'il est nécessaire de pouvoir écouter ses peurs, il ne faut cependant pas s'y soumettre. La peur contribue en effet à créer un sentiment d'urgence qui pousse à agir tout en bloquant inconsciemment l'esprit critique et la réflexion. On ne choisit pas d'avoir peur ou pas, mais on peut en revanche choisir de mieux comprendre la peur pour se préparer à mieux agir lorsqu'on la ressent et à résister à son effet de panique.



Face aux attentats qui se sont déroulés ces dernières années, comment ai-je pu gérer ma peur et mon sentiment d'insécurité ?

Antoine a 5 ans lorsque se déroulent les massacres de 1972 au Burundi. Il revient sur ces événements qui ont fait le terreau de la guerre civile de 1993 : ***"En 1972, [...] l'élite de l'ethnie Hutu est massacrée. Certains disent que c'était un véritable génocide. Des gens ont été tués pour ce qu'ils étaient. Aux alentours de chez nous, dans toutes les familles dont les papas étaient instituteurs, directeurs d'écoles, vétérinaires, ceux-ci ont été tués. Et moi, je jouais avec leurs enfants [...] j'avais 5 ans. [...] Cette république a décimé des gens ! [...] Dans cette crise-là, on ne faisait pas de deuil. Les gens étaient tués et la vie devait continuer. [...] L'unique radio nationale avait matraqué la population avec des messages de propagande disant que la République avait écrasé les criminels, donc il ne fallait pas les pleurer. [...] Mais intérieurement, du moins pour ceux qui étaient grands, comment ils devaient vivre ça ? Est-ce que ce n'est pas comme des couches de douleur qui se sont superposées avec le temps, avec les années, des couches de haine, de rancœur ? [...] C'est tout ça qui a fait aussi le lit d'un certain extrémisme ethnique que l'on verra plus tard."***

La survie du groupe dominant prend le pas sur les volontés individuelles. Cette stratégie s'affirme au nom d'une identité collective, d'un "nous", à construire ou à défendre, sur fond de peur et de ressentiment. Dans cette construction identitaire collective, les notions de "pureté" ou de "sécurité" d'un groupe sont souvent mobilisées. C'est le cas des Khmers rouges, qui ont souvent utilisé le slogan : "Il faut protéger la pureté de la race khmère". "L'autre" représente alors une menace vitale dont il faut se défendre.

Joachim a participé aux groupes armés qui commettent des exactions dans l'Est du Congo en 1998. Il raconte comment la figure de "l'ennemi" se construit : **"En 98, on nous apprend qui est l'ennemi, qui n'est pas l'ennemi : votre cible, c'est qui ? C'est toute personne devant vous avec arme qui n'a pas la même idéologie que vous et s'il arrive, vous vous affrontez avec lui."**

DÉSIGNATION D'UN BOUC ÉMISSAIRE

La notion de **bouc émissaire** désigne l'individu ou le groupe choisi pour endosser une responsabilité ou une faute pour laquelle il(s) est(sont) totalement ou partiellement, innocent(s). Faire porter la responsabilité d'une situation anxiogène à un bouc émissaire permet de désamorcer les sentiments de perte de contrôle, de peur et d'angoisse. L'impression de contrôle qui s'ensuit évite toute remise en question et préserve une image positive de soi. Une situation pour laquelle aucune autre explication n'est estimée valable est ainsi simplifiée à l'excès.



Face à une situation qui m'agresse et me rend anxieux, comment suis-je capable de prendre en compte la complexité de la situation, les responsabilités partagées, pour mieux la comprendre ? Lorsque les attentats de 2015 ont eu lieu en France, comment ai-je réagi ?

L'individu ou le groupe qui se sent menacé dans ses besoins aura souvent tendance à pointer un responsable du doigt afin de préserver son intégrité ou la cohésion du groupe. Les discours identitaires mobilisant les émotions (peur, colère, jalousie...) et l'instrumentalisation d'événements passés facilitent la désignation d'un "groupe cible" comme responsable. Et ce, particulièrement si des tensions entre des groupes ou communautés existent déjà : tensions langagières, religieuses ou ethniques. Lorsque le discours familial transmet aux jeunes des stéréotypes, un sentiment ou un vécu de persécution, le rappel de ces épisodes (par les discours et la propagande) peut raviver ces tensions, surtout si la perte ou le crime n'a pas été réparé ou puni.

Juvénal a participé aux crimes de masse qui se sont déroulés au Burundi en 1993. Il revient sur les tensions ethniques préexistantes à la guerre civile : **"Mon père me disait : 'Il ne faut pas marcher avec celui-là ou celui-là, parce qu'ils finiront par te tuer, ce sont des Hutu, ils vont te tuer. Tu vas fréquenter celui-là, celui-là, celui-là... Tu vas partir avec..., tu vas jouer avec...' , mais pour nous, les jeunes, c'était comme du jeu. En 72, c'était ce climat qui régnait."**

Stéréotypes, préjugés et discriminations

Le cerveau est une formidable machine à traiter les nombreuses informations qui nous entourent. Pour ne pas se trouver submergé, il simplifie. Ce mécanisme a, entre conséquences, pour effet de catégoriser les informations et de créer des stéréotypes. Les stéréotypes sont des croyances simplificatrices qui caractérisent un groupe. Les préjugés, quant à eux, sont des attitudes ou des sentiments péjoratifs. Lorsque ces préjugés sont associés à un comportement négatif à l'encontre d'un groupe cible, cela devient une discrimination. Les stéréotypes et préjugés sont transmis à travers notre héritage culturel, familial, social. *L'intériorisation* par l'individu des *normes* issues du milieu familial ou du milieu de vie élargi, est un processus nécessaire qui va permettre à l'individu de vivre avec les autres. Cependant, lorsque la norme dominante, transmise au sein d'une société, est la discrimination et l'exclusion d'un groupe défini, l'individu risque de considérer cette règle comme naturelle, et de se l'approprier sans la remettre en cause.

Lorsque les discours identitaires font écho et se juxtaposent à la réalité des vécus personnels, collectifs et aux transmissions familiales, le pas est facilement franchi : l'amalgame est facilité entre l'auteur d'un crime passé et l'ensemble de sa communauté d'appartenance, qui sera considérée comme criminelle. Apparaît une attitude uniforme à l'égard du groupe cible dont les membres ne sont plus considérés comme des individus mais comme des "items" interchangeable. Le discours passe alors du stéréotype (croyance) – qui peut être mis en évidence à travers des plaisanteries douteuses, par exemple – au préjugé (attitude), qui intègre les représentations collectives.

Alfred M. s'est laissé emporter dans les tueries qui se sont déroulées au Rwanda (1994). Il témoigne du discours familial qui lui a été transmis : **"Dans notre enfance, nos parents pouvaient répéter maintes fois que nous ne pouvions pas faire des amitiés avec les Tutsi. Ils essayaient à tout prix de nous montrer que nous sommes différents, que les uns peuvent trahir les autres. Même à l'école secondaire, après 72, nos parents pouvaient nous interdire de faire des filles Tutsi amies. Certains parents pouvaient même aller jusqu'à dire à leurs fils, que s'ils se marient avec une Tutsi, les parents ne [viendraient pas à] ce mariage-là."**

Si aucune expérience ne vient nuancer ou annuler ce qui se dit, rumeurs et préjugés deviennent vérité. Ils entretiennent ainsi la peur et favorisent le repli sur le groupe d'appartenance. Attitudes qui limitent de plus en plus la cohabitation, les alliances (mariages...) et les échanges commerciaux avec l'autre groupe. Le lien social s'efface progressivement (réseaux d'échanges et solidarités habituelles), laissant apparaître une division de la société, parfois marquée par une ségrégation spatiale, et une exclusion sociale du groupe cible (refus de service, de logements, inégalités de traitement, etc.). Ces deux dynamiques, à savoir la mise en place d'une mobilisation identitaire et la désignation d'un bouc émissaire, conduisent progressivement à une polarisation de la société entre ami et ennemi.

Journaliste burundais, Antoine décrit le processus de clivage qui s'installe dans la capitale juste avant la guerre civile du Burundi ('93). ***“La ville de Bujumbura devient balkanisée complètement, [il y a] des quartiers où un Tutsi ne peut plus mettre les pieds et d'autres où un Hutu ne peut plus mettre les pieds [...] Ça allait très loin, même au niveau des enterrements. Il y avait un cimetière pour les Hutus, un cimetière pour les Tutsis parce qu'il fallait traverser ces quartiers.”***

LEGITIMER LA VIOLENCE

L'organisation des massacres ne se fait pas en un jour ; elle se planifie, s'inscrit dans le temps. Les objectifs idéologiques et les décisions stratégiques se renforcent mutuellement, favorisant des initiatives toujours plus radicales. Une étape supplémentaire est franchie quand la violence et l'exclusion des personnes ciblées est perçue par la population comme légitime. Cette perception de légitimité peut se transmettre de plusieurs manières : *l'opinion publique, les discours intellectuels et scientifiques, la propagande politique, les médias, les institutions, la loi, etc.*

LES MÉDIAS ET LA PROPAGANDE

Le terme **médias** désigne les moyens de diffusion de l'information. Un de leurs rôles premiers consiste à permettre une meilleure compréhension des enjeux de la société. Qualifiés de *quatrième pouvoir*, par allusion aux trois pouvoirs constitutionnels, ils participent au processus de formation de l'opinion publique et, en révélant les faits, ils peuvent influencer les prises de position des citoyens. Aussi, les médias sont souvent un terrain propice à la manipulation de l'opinion publique ou de la jeunesse par des intérêts économiques, ou par des groupes au pouvoir. La question de l'indépendance des rédactions est donc essentielle, ainsi que celle des objectifs et valeurs qui sous-tendent la démarche d'information. Selon l'approche du *journalisme de paix*, les médias ne peuvent pas rester neutres face aux enjeux de la paix. Ainsi, dans des situations de tension sociale, il semble fondamental de se poser la question de savoir si l'information reçue tend à favoriser le lien social et la paix, ou à diviser la population et inciter à la haine.

Il est possible d'être critique et distancié. Il faut toutefois être prudent, car la dépendance à l'égard des médias et de leur discours dépendra, notamment, des possibilités de nourrir sa réflexion et son esprit, ainsi que des possibilités d'échange et de dialogue sur les messages reçus (capitaux culturels et sociaux).

Antoine est journaliste au moment de la guerre civile au Burundi. Il raconte sa confrontation avec la propagande médiatique : ***“La neutralité, l'objectif journalistique, en prend un coup et avec le multipartisme, des journaux étaient nés et on a vu des journaux se radicaliser, il y a eu des journaux pro-Hutu, des journaux pro-Tutsi, c'était une période incroyable. Moi je voulais devenir journaliste indépendant, pouvoir analyser les choses assez librement parce qu'à la radio nationale il y avait une ligne qu'il fallait suivre. C'était quelque part déconnecté, on était une sorte de caisse de résonance du gouvernement et alors moi j'ai démissionné.”***

Les périodes de tensions politiques (périodes pré-électorales et électorales, luttes pour le pouvoir) et d'insécurité (violences, coups d'État, guerres, crises économiques et sociales) s'accompagnent généralement du développement d'un discours sécuritaire qui se nourrit des tensions et frustrations existantes. L'instrumentalisation du passé et des injustices vécues va servir la propagande pour légitimer la violence, la rendre normale et acceptable. La légitime défense et la sécurité de la population deviennent des prétextes pour recourir à la violence. Il s'agit également de banaliser les crimes via l'usage d'un vocabulaire qui justifie les actes commis.

- Dans certains cas, comme au Rwanda ou au Cambodge, le pouvoir alors en guerre a cherché à mobiliser sa population en amalgamant deux ennemis présumés. C'est ce qui explique que les extrémistes rwandais ont associé le groupe politico-militaire Tutsi du FPR (perçu comme une menace extérieure) et les habitants Tutsi de l'intérieur du pays (perçus comme une menace intérieure) pour en faire un seul ennemi : les Tutsi.

La **légitime défense** est un prétexte souvent invoqué pour justifier les violences. Cependant sa signification est souvent détournée afin d'inciter à passer à l'acte. Au regard du droit, la légitime défense est soumise à des conditions strictes : "Celui qui l'invoque doit avoir été victime d'une agression, en l'occurrence une attaque injuste ou illégale ; cet acte violent nécessite

une réponse immédiate – on ne doit pas agir par vengeance – dans la mesure où on est confronté à une menace présente, concrète, avec le risque d'un préjudice grave. En outre, la réaction doit être proportionnée à l'agression. Selon le droit international, la légitime défense ne peut en aucun cas être invoquée à 'titre préventif'⁶."

Ces discours sont souvent simplificateurs, empreints de stéréotypes, d'amalgames et de contre-vérités, de "petites phrases lapidaires" d'appels à la peur... Les propagateurs utilisent un vocabulaire imagé qui véhicule la haine, banalise le crime et tend à séduire le public en favorisant les associations simplistes, comme celles qui relient "insécurité" et "étrangers", ou "chômage" et "immigration", ainsi que des slogans dépourvus de sens tels que : "avec nous ou contre nous", "la guerre du bien contre le mal"...

La propagande idéologique est parfois soutenue par des figures d'autorité morales, intellectuelles ou politiques, qui apportent du crédit au discours. Les moyens de communication grand public déployés permettent de toucher un maximum de personnes. La diffusion "décomplexée" de ces discours, parfois ouvertement violents, est aussi de nature à créer un climat d'impunité. Les discours de haine visent à diaboliser les victimes pour construire une polarisation radicale de la société ("amis-ennemis") et offrir un cadre de justification des violences, pouvant aller jusqu'à l'incitation assumée au crime.

Gasana récolte des faits de propagande et d'incitation à la haine dans un rapport destiné à alerter la communauté internationale de la préparation d'un génocide au Rwanda : **"L'utilisation de la radio, la radio officielle, Radio Rwanda, et puis la radio RTLM qui est née en 93, était devenue systématique dans l'encouragement à la haine ethnique, dans l'incitation à la persécution des Tutsi, et puis ultime étape, incitation au génocide."**

L'ABSENCE DE RÉACTION DES "TIERS"

L'effet témoin ("**bystander effect**"), est un phénomène psycho-social qui se déroule dans des situations d'urgence. Notre comportement d'aide est inhibé par la simple présence d'autres personnes présentes. Des études montrent que plus le nombre de personnes qui assistent à une situation qui nécessite une réaction est élevé, plus les chances que l'une d'entre elles décide d'apporter son aide est faible. Ce phénomène s'explique principalement par un processus de dilution de la responsabilité entre chacun des témoins. La peur d'être évalué par les autres influence aussi les comportements.



Comment ai-je tendance à réagir dans une situation d'appel à l'aide ? Ai-je déjà senti l'influence de mon intervention ou de mon absence d'intervention sur une situation ?

Ceux qui tiennent la fonction de "spectateur" occupent une place déterminante dans la dynamique des crimes de masse. Ce "spectateur" peut être proche (le voisin, l'opinion publique, les institutions religieuses) ou plus lointain (l'État voisin, la communauté internationale), et il aura une influence sur la détermination des auteurs de crimes à passer à l'acte.

Il est difficile d'aller à contre-courant. D'autant plus lorsque les grands personnages politiques et religieux se taisent ou adhèrent aux doctrines extrémistes.

Antoine est journaliste, il a résisté à la guerre civile du Burundi (1993) et témoigne : **"C'était un régime de parti unique avec une radio d'État, avec un parti qui contrôlait le pays jusqu'au fin fond des collines. Alors, mettez ensemble un système politique où personne n'a le droit de s'exprimer, un système politique bâti sur une catastrophe, bâti sur un charnier (de 1972), bâti sur l'abolition de la monarchie. Donc, une république très brutale. Ajoutez cette culture, cet élément culturel ('culture du silence'), c'est normal que le produit soit ce pays, silencieux."**

Dans une société qui se radicalise, il peut être risqué de ne pas se comporter comme la majorité des gens. On peut être considéré comme un traître et exclu du groupe, voire menacé.

Alfred M. a participé aux tueries qui se sont déroulées au Rwanda (1994). Il témoigne de sa peur d'être considéré comme un traître s'il ne participait pas aux massacres : **"Il y avait une exigence que tout Hutu devait faire ce que les autres faisaient, sinon, tu étais pris comme un traître, comme un ennemi du gouvernement. On n'avait rien à faire, on devait obéir, suivre et faire ce que les autres faisaient, [...] il y avait une autre promesse de la part du gouvernement : celui qui sera actif, il aura une récompense. Et celui qui se montre peu volontaire, qu'il sera puni. Alors tous, nous courrions derrière cet objectif, de ne pas être pris comme un homme qui n'aime pas son pays."**

⁶D. Vandermeersch en collaboration avec M. Schmitz, Comment devient-on génocidaire?, Éditions GRIP, 2013, p. 84.

Une partie de la population peut également ne pas se sentir concernée, parce qu'elle n'adhère pas, qu'elle n'est pas informée ou consciente de ce qui se passe, tout en s'habituant à la violence. Ce qui était hier inconcevable devient aujourd'hui normal, fait "partie du paysage". Pourtant, chacun est concerné, car la passivité laisse le champ libre aux manipulations extrémistes et aux violences qui en découlent.

Aux niveaux international ou régional, les réactions ou non-réactions de la communauté internationale ou des États voisins peuvent également avoir un impact, même indirect, sur le développement du conflit.

Gasana, militant des droits de l'homme, est en Belgique au moment où le génocide éclate au Rwanda. Il interpelle alors les autorités nationales et internationales, sans succès : **"En 90, lorsqu'a éclaté la guerre au Rwanda, j'ai contribué à la création d'un comité Droits de l'Homme spécialisé. Nous avons fait beaucoup beaucoup d'activités pour attirer l'attention du monde sur les violations des droits de l'homme qui étaient déjà très graves en 90. Et dont à partir de 93, on voyait clairement qu'elles allaient conduire à un génocide. Et nous avons, avec nos collègues des associations rwandaises des droits de l'homme établies sur le terrain, contribué à organiser cette enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme qui ont eu lieu en janvier 93 et qui a produit un rapport extrêmement important en mars 93, dont malheureusement ni l'Onu, ni les gouvernements auxquels nous l'avions adressé, n'ont tenu compte."**

LE RÔLE DU POUVOIR

La notion de **pouvoir** désigne en général la faculté d'agir propre de tout être humain. Détenir un pouvoir, c'est être capable d'agir sur les êtres et les choses. Le pouvoir existe dans tous les groupes humains organisés, dans la mesure où des décisions doivent y être prises : on parle de pouvoir politique, religieux ou administratif. Un pouvoir légitime est donc un pouvoir accepté par ceux sur qui il s'exerce. Il présuppose l'accord du plus grand nombre et une raison qui justifie la domination d'un individu (ou d'un groupe) sur les autres.



Face à un pouvoir, quelles sont les raisons qui justifient une domination exercée sur moi-même et les autres (ex. : la loi), quels sont les objectifs de ce pouvoir (défendre la liberté, le bien-être des citoyens ou les asservir) ?

Différentes raisons expliquent que le pouvoir puisse légitimer des violences. Celles-ci peuvent être institutionnalisées (a) ; un groupe peut exercer l'autorité à son profit (b), ou détourner la puissance étatique (c).

L'institutionnalisation des violences

Jules témoigne de l'obligation, imposée par le gouvernement rwandais dans les années 70, d'indiquer l'ethnie sur les cartes d'identité : **"La plupart des Tutsi avaient des cartes de Hutu pour que les enfants puissent étudier, pour que eux aussi puissent avoir du travail. [...] Mais ça nous causait des problèmes parce qu'en arrivant à l'école, chaque matin, on devait se lever : 'Les Hutu, qu'ils se lèvent', la maîtresse ou le maître les comptent ; 'les Tutsi [se lèvent]', ils les comptent..."**

Si un cadre législatif légalise les discriminations, il limite les droits du groupe cible (ex. : lois liberticides, raciales) et un climat d'impunité se développe ou s'accroît.

La légalité d'une violence commise est une condition nécessaire, mais non suffisante à sa légitimité. Cependant, lorsque les discriminations sont institutionnalisées, les comportements discriminants deviennent alors socialement autorisés et peuvent plus facilement mener à des comportements violents (insultes, menaces, vandalisme, violences physiques). Parfois, ces discriminations sont présentes depuis bien longtemps.

■ Au Rwanda et au Burundi, le pouvoir colonial a instauré, au bénéfice d'un groupe, un système discriminatoire basé sur des théories raciales. Sur base de critères notamment morphologiques, les Tutsi sont considérés comme plus intelligents et plus aptes à diriger. Ce système a permis aux Tutsi d'obtenir des privilèges : accès facilité à l'éducation et aux postes à responsabilité. Ce système inégalitaire a généré des tensions et des frustrations dans les communautés discriminées, dont les effets ont continué après la décolonisation et ont été récupérés et exacerbés par les acteurs politiques après l'indépendance.

Au Rwanda, la décolonisation va s'accompagner d'un mouvement dit "révolution sociale", qui va voir l'accession au pouvoir des Hutu, l'exil d'une centaine de milliers de Tutsi, victimes de violences, et la mise en place de politiques discriminatoires.

Verdiane sera impliquée dans le génocide de 1994 au Rwanda. Fonctionnaire de l'État rwandais, elle décrit les pratiques discriminatoires en cours au sein de l'administration rwandaise avant le génocide : **"Chaque étudiant inscrit, on écrivait toute son identification. Donc le nom de l'étudiant, père, mère, âge de naissance, lieu de naissance, même l'ethnie... C'est là que j'ai vu qu'on les différenciait. C'est là que j'ai vu qu'un Mututsi ne peut être engagé nulle part sans l'autorisation de la fonction publique. Les Tutsi n'étaient pas engagés. C'était une injustice."**

À l'inverse, au Burundi, les Tutsi inquiets de la situation au Rwanda accaparent le pouvoir politique et l'armée, et s'inscrivent dans une logique de répression violente pour gérer les tensions et revendications Hutu.

Abraham témoigne des injustices vécues par les Hutu au Burundi : **“Donc les Hutu n’avaient aucun droit en ce temps-là. Je vais dire un exemple en 1984. Je suis allé à un bar et j’ai acheté la bouteille comme ça. L’administrateur qui était là [...] m’a mis en prison trois mois. Parce qu’il était au pouvoir, il m’a mis en prison trois mois dans la commune. À cause d’une bouteille seulement. C’est ça qui m’a fait d’aller dans le groupe rebelle. À cause de cette vie, c’est ça qui m’a fait [...] assassiner les Tutsi en 93.”**

Les agressions verbales et physiques, accompagnées et encouragées par une propagande médiatique et politique, se propagent ainsi de plus en plus librement.

La soumission à l’autorité

L’expérience de Milgram (1974) démontre que dans des conditions ordinaires, près de 2 individus sur 3 peuvent se transformer en tortionnaire par simple obéissance à un ordre émanant d’une autorité reconnue. Ce phénomène montre que l’autorité peut influencer les individus, leur faire accepter des violences et les inciter à en commettre. Lorsque cette autorité s’inscrit dans une culture habituée à l’autoritarisme, à l’obéissance et à la hiérarchie, l’impact sera d’autant plus grand.

- Au Cambodge, par exemple, la culture de l’honneur et de l’obéissance a été utilisée par les Khmers rouges pour légitimer les violences et entraîner les individus à passer à l’acte.

Comme les autorités bénéficient d’une présomption de légitimité, les citoyens se sentent généralement le devoir d’obéir aux ordres émanant d’une autorité. L’instauration d’un régime de terreur et d’oppression favorise également la soumission des individus à une autorité.

Thong Hoen Ong témoigne du sentiment de peur, face à l’autorité, présent dans la société cambodgienne, déjà avant la mise en place du régime totalitaire Khmer rouge : **“Le plus caractéristique de la société cambodgienne, c’est la peur de l’autorité. Les paysans, ils ont toujours peur, toujours peur de l’autorité. Pour eux, l’autorité sont les gens qui viennent chez eux pour les obliger à donner quelque chose, des récoltes, ou de l’argent ou toujours quelque chose. L’autorité coloniale, l’autorité cambodgienne, l’autorité... Ils ont peur de toute autorité. [...] c’est la terreur qui domine les gens, la mentalité des gens, la vie des gens.”**

Dans les situations de crimes de masse, cette autorité peut être exacerbée par un organe de pouvoir fort et très hiérarchisé. Cette organisation du pouvoir autoritaire, ainsi que la division des tâches, qui diluent les responsabilités, seront des atouts efficaces pour légitimer les crimes.

Comme employé de l’administration communale, Juvénal se retrouve à planifier certains massacres au Burundi (1993) : **“Pendant ce moment de crise, on ne faisait que préparer la vie du lendemain, c’est-à-dire voir comment organiser d’autres attaques, du lendemain... [...] On n’avait pas le temps de réfléchir si on faisait bien ou mal, c’était le mal qui continuait. C’est comme ça qu’on travaillait. [...] Dans le groupe, j’étais comme le second, parce que le premier était le chef de quartier. C’est lui qui commandait mais moi, je savais comment manier les gens, comment les convaincre... La responsabilité m’incombe parce que c’est moi qui préparais : ‘Il faut faire ça, il faut faire comme ceci, il faut utiliser ça, il faut telle tactique pour réussir à attraper celui-là’...”**

Dans le cas de groupes de combattants, l’autorité (respect de l’ordre et de la hiérarchie) est encore plus déterminante car ces groupes sont hiérarchisés ou dirigés par un leader. Le meurtre est alors commis pour se conformer à un ordre donné par une autorité perçue comme légitime.

Le détournement de l’appareil étatique

La légitimation des violences massives sera d’autant plus forte si le groupe extrémiste minoritaire accède au pouvoir par la force ou par les urnes.

Dans certains cas, l’appareil d’État se transforme lui-même en entreprise criminelle et, dans d’autres cas, le groupe extrémiste parvient à détourner les moyens et des agents de l’appareil d’État, tombés sous son contrôle. Les violences massives sont également parfois le fait de groupes privés, milices et mouvements de lutte divers, dans leurs efforts pour conquérir le pouvoir. Cependant, lorsque les organisateurs disposent de moyens efficaces : *le pouvoir de l’État, son armée, sa police, son administration, ses relais dans la société, etc.*, cela permet le déploiement d’une entreprise criminelle à grande échelle. Sous un régime autoritaire, voire totalitaire, le racisme devient légal, la violence devient une violence d’État. Lorsque le cadre “légal” ne suffit plus au projet de destruction, la violence et la répression se substituent au droit : le pouvoir devient structurellement violent.

Participant au génocide des Tutsi au Rwanda (1994), Jules témoigne du détournement de l’administration et du déploiement des forces militaires aux seules fins du massacre : **“L’ex-maire a été limogé [...] parce qu’il n’avait pas autorisé à ses bourgmestres, à ses conseillers d’intégrer le système de tuerie et de recherche de l’ennemi, ‘parmi les voisins’, comme on disait. [...] Donc c’est là où ils ont mis un préfet militaire et ils ont changé carrément l’administration communale de la région. Donc tous les préfets qui étaient Tutsi ou bien qui étaient proches du FPR comme on disait, ont été limogés, et la plupart ont été tués. Il y a eu l’afflux des militaires, les militaires sont venus, ils ont encerclé toute l’Université, toutes les enceintes, toutes les chambres, tous les locaux... Et ils ont fait un fouillage systématique ; ils ont amené les étudiants qui avaient l’ethnie Tutsi, mais ça... On les a amenés, c’est là où il y a eu les massacres systématiques.”**

La "légitime défense" offre un prétexte à une extension des persécutions, à une généralisation des violences. Non seulement à l'encontre du groupe cible initial, mais également pour toutes les personnes qui n'adhèrent pas à l'idéologie extrémiste ou qui expriment une opinion dissidente. Souvent les intellectuels, les artistes, ou toute autre personne dont les actions, la liberté de penser ou la personnalité gênent, peuvent être inquiétés.

Antoine est journaliste au Burundi au moment de la guerre civile. Suite à un article qu'il écrit, il est menacé et devra fuir le pays : ***"Alors moi, jeune journaliste, je fonce dedans, je prends des photos et je fais un article que j'intitule 'la patrouille de la mort'. Ce qui était pour moi une banale affaire a pris des proportions... J'ai alors été menacé : on m'a traité de tous les noms, des appels anonymes et tout et tout, et pour la première fois, j'ai eu peur. Les menaces sont devenues de plus en plus précises et j'ai eu peur."***

Si des actes violents sont commis en toute impunité, que ses auteurs ne sont condamnés ni par la justice locale ni par la société, la violence se généralise.

Marie Louise a résisté à la violence au Burundi. Elle témoigne de l'impunité : ***"Depuis l'indépendance, le Burundi n'a vraiment jamais vécu en paix, il y avait à chaque fois des sortes de guerres larvées... Ce qui fait que ce cycle de crise a toujours été et est là, et qu'il pourrait continuer si la situation reste la même, c'est le problème de l'impunité. Parce qu'à partir du moment où une situation de violation des droits humains est une situation généralisée, les victimes se disent, ok, les autres nous ont fait ça, et ils n'ont pas été punis alors nous, nous allons nous rendre justice, nous allons leur faire la même chose et peut-être leur faire pire et comme ça, on ne sera pas punis nous non plus puisque les autres n'ont pas été punis. Alors on est dans le 'nous aussi' à l'infini."***

Cette violence peut même devenir la norme : "tuer" sera approuvé, et "protéger" devient réprouvé.

Alfred M. a participé aux tueries qui se sont déroulées au Rwanda (1994) ; il témoigne de ce changement de norme : ***"Voyez, quand la tuerie est permise, tout le monde tue."***

DETRUIRE

Le contexte d'impunité ainsi que la passivité de la majorité et des observateurs extérieurs ouvrent la porte à la mise en place du crime de masse. Animés par des mobiles divers mais tous profondément humains, poussés par le groupe et encouragés par les médias, les auteurs de crimes basculent dans la violence extrême. L'Autre est diabolisé et déshumanisé ; il devient alors possible d'évoquer sa destruction et d'organiser les massacres.

Jasmina est écrivain bosniaque et a résisté aux sièges de Sarajevo en Bosnie. Elle se questionne sur le basculement de la population dans le meurtre : ***“Ce sont les gens tout à fait naturels, modestes, qui d'un coup, assistent aux génocides, qui deviennent des assassins. Ce qui se passe, ce n'est pas croyable. C'est peut-être l'atmosphère, c'est la collectivité, je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse... D'où vient cette force de destruction ? Je n'ai pas de réponse et personne n'en avait et jamais! C'est pour ça qu'on fait de la littérature et de l'art pour essayer de montrer et d'un peu comprendre.”***

LES MOBILES DU PASSAGE À L'ACTE

La peur, la haine, l'envie, l'ambition, le conformisme, la soumission à l'autorité, l'appât du gain sont autant de fonctionnements, profondément humains, capables de mobiliser l'individu et d'orienter ses actes. Ces mécanismes sont exacerbés par des situations de crise et par les manipulations idéologiques de ces situations. Ils peuvent également être nourris par l'espoir d'un bénéfice social (sécurité, reconnaissance) ou économique (acquisition de biens, d'argent).

Verdiane revient sur les motivations qui ont pu la mobiliser pour passer à l'acte lors du génocide au Rwanda: ***“En général, ce qui a causé ça, c'est la jalousie, ça, c'est ce qui nous a poussés à tout faire. Haine et jalousie. Avant, je ne comprenais pas comment une personne prend une autre et le tue comme on tue un animal. [...]”***

Le sentiment d'envie, selon certains auteurs, peut être source de violences et moteur d'actions destructrices. L'envie désigne un ressentiment qui peut être éprouvé envers un individu, ou un groupe, possédant un avantage (matériel ou qualitatif) que l'individu affecté ne possède pas, mais qu'il désire profondément. Les sentiments d'injustice, d'infériorité, par exemple, peuvent particulièrement alimenter ce ressentiment qui peut s'avérer destructeur. En effet, lorsque cette expérience devient insupportable, le désir de détruire l'objet d'envie peut provoquer un passage à l'acte.



Il est fréquent d'avoir un jour dans sa vie souhaité l'échec ou le malheur d'une personne qui possède un avantage que nous envions profondément. Face à une situation de ce type, comment est-il possible gérer ce sentiment pour qu'il ne devienne pas destructeur (discours ou comportement violents) ?

Le bénéfice social : reconnaissance et sécurité

Conformisme : Qu'il soit redouté ou recherché, le groupe reste un lieu majeur de construction sociale de l'individu. Il est constitutif de son identité. Si les groupes peuvent générer des comportements de coopération et de solidarité, ils peuvent également entraîner des débordements violents et destructeurs ; l'actualité nous le rappelle tous les jours. L'expérience de Asch (1951) démontre le pouvoir du conformisme sur les décisions au sein d'un groupe. En effet, pour être en accord avec la majorité du groupe, ou sous la pression de celle-ci, un individu peut modifier ses opinions ou ses comportements. Il peut vouloir se conformer au groupe pour différentes raisons : ne pas se faire remarquer (besoin de sécurité), préserver une relation positive avec le groupe auquel il s'identifie (besoin de reconnaissance), ou par adhésion. Cependant, même si ce n'est pas évident, il est possible, non seulement de résister à l'influence majoritaire en exprimant son opinion, mais aussi de lui proposer une alternative innovante. Car si les groupes façonnent

les gens en leur imprimant leur mode de faire et de penser, ils sont aussi produits par eux. Aussi, pour éviter les inconvénients de la pression au conformisme, il semble nécessaire de favoriser un dialogue pluriel, acceptant les points de vue divergents et/ou minoritaires, le doute constructif, la réflexion et l'esprit critique.

Hoeung : **"À l'époque, il faut dire que c'est la communauté qui prime, ce n'est pas moi. On ne raisonne pas en tant que moi, en tant qu'individu. L'individu n'a pas de place dans le raisonnement, tout ça. Et je pense que quelque part, c'est dangereux ça. On met en doute ce que l'on ressent vraiment soi-même."**



Face à la pression d'un groupe auquel on appartient, comment peut-on ne pas céder sa propre liberté et ses valeurs?

Dans un contexte de violence de masse où le crime devient la norme, la menace d'être exclu du groupe, de mettre sa vie en danger, mais aussi le désir de recevoir une gratification favorise le conformisme d'un individu au groupe dominant. Son acte ne le marginalise pas, bien au contraire.

Au moment de la guerre civile au Burundi (1993), Juvénal raconte comment sa participation aux massacres lui permettait d'être valorisé : **"Quand on faisait ces massacres, c'était comme la compétition, celui qui tuait le plus, qui tuait beaucoup de monde, était valorisé. [...] C'est là où on disait, 'Au lieu de se tromper, il vaut mieux tuer ce semblable', donc pour dire qu'il ne faut pas hésiter, il faut exécuter, donc pour ne pas se tromper. Si on le laisse, il va quand même nous réserver une surprise. C'est ça. Donc à ce moment-là, c'était comme quelque chose de normal."**

L'adhésion à un groupe peut également donner un sentiment de sécurité.

Verdiane a participé au génocide commis au Rwanda (1994) ; elle explique comment le groupe lui procure un sentiment de sécurité : **"Après ça, je n'aimais pas être seule, aller en chemin seule. J'aimais être en groupe, pour... comment dirais-je, vous me voyez en groupe comme si j'étais protégée. Que dans ce groupe personne ne pourrait venir me faire du mal. Lorsque je suis en chemin seule, tout le temps, vous me voyez marcher comme un soldat. Lorsque je suis en groupe, je vois que je suis à l'aise, que personne ne peut pas me faire aucun mal."**

Dans un contexte de violence et lorsque le groupe est un groupe criminel, le meurtre peut aussi prouver l'adhésion au groupe dominant dont la protection est recherchée. Dans ce cas, "ne pas lâcher les autres" qui acceptent de "faire le sale boulot" devient déterminant.

Abraham explique comment il prouve son adhésion au groupe à travers la commission de crimes lors de la guerre civile du Burundi (1993): **"Il était obligatoire de couper, de participer. Votre ami doit voir que vous êtes actif, que vous êtes ensemble. Donc il était obligatoire de voir [...] que vous aimez ce groupe, que vous êtes actifs. C'est ça qui nous a fait obliger les autres... à tuer."**

Dans certains cas, les auteurs de crimes peuvent ainsi acquérir une reconnaissance sociale : ils sont vus comme des protecteurs, des sauveurs, même, aux yeux de leur communauté, leurs proches et leurs amis. Lorsque le crime est professionnalisé, comme dans les groupes de combattants, les auteurs de crimes sont souvent considérés comme des travailleurs valeureux et productifs.

Alfred L.B. était reconnu comme leader au sein de troupes impliquées dans des massacres commis en Ituri (2002) : **"Oui, on a pu diriger aussi. J'ai augmenté la position pour aller prendre la position de chef parce que j'avais le sang-froid et je voulais être toujours le premier à être sur la ligne de front. Moi, j'avais ce cœur dur, toujours, raison pour laquelle, on pouvait me confier cette tâche de diriger les troupes."**

Ainsi, les sentiments de solidarité et d'empathie envers les victimes s'effacent. Le plus important devient le besoin d'appartenance au groupe dominant.

Le bénéfice économique

Dans un contexte de pauvreté et de corruption, le crime peut aussi être nourri par des mobiles économiques. Les massacres peuvent être une occasion de s'enrichir, à travers le pillage des biens et la spoliation des terres et des maisons. Dans les crimes de masse professionnalisés, les auteurs de crimes peuvent aussi obtenir un salaire, en argent ou en nature.

Alfred M. est impliqué dans les massacres commis au Rwanda (1994). Il parle des motivations qui incitent les gens à tuer : ***“On leur disait que [ceux] qui tuaient un Tutsi, [pourraient] s'accaparer de toute sa possession. Grâce à cela, les gens ont accepté petit à petit de s'entretuer. [...] Les militaires d'abord, qui ont osé tuer les chefs des Tutsi riches, prenaient leur voiture, leur télévision. Ils nous disaient aussi de tuer et de prendre le reste.”***

- En République démocratique du Congo, l'enrôlement dans les groupes armés représente pour de nombreux jeunes “la meilleure stratégie” pour échapper à la pauvreté et avoir une place dans la société.

Alfred L.B. a participé aux groupes armés qui ont commis des exactions dans l'Est du Congo ; il témoigne de la façon dont les personnes démobilisées reprennent parfois les armes : ***“Si vous voyez aujourd'hui les mouvements [armés] qui sont en train de naître, vous voyez que c'est toujours ces mêmes personnes qui ont pris les armes, puis se sont retrouvées désolées [démobilisées et isolées] dans la société, ont perdu le respect et n'ont pas d'emplois... Alors, c'est suite à cela, qu'il y a les reprises des hostilités, et [qu'ils peuvent] avoir l'idée de regagner [ces groupes].”***

Plus largement, l'enracinement du conflit dans la durée développe des motivations économiques. Les différents mouvements armés se sont ainsi emparé de moyens d'enrichissement (l'exploitation minière, du coltan par exemple, devient un facteur de conflit).

LA DESTRUCTION PARTIELLE ET TOTALE

Au niveau stratégique, les motivations qui mènent à la destruction d'un groupe cible impliquent deux dynamiques différentes : la *soumission* et/ou l'*éradication* d'un groupe⁷. Elles peuvent néanmoins coexister.

La destruction partielle d'un groupe cible (massacres, disparitions) peut servir à soumettre totalement ce qu'il en restera pour lui imposer une domination politique, parfois en “rééduquant” les survivants du groupe, comme ce fut le cas sous le régime des Khmers rouges au Cambodge.

Hoeung a été enfermé dans les camps de rééducation mis en place par le régime des Khmers rouges : ***“C'est notre premier camp de rééducation. C'est le camp de réfugiés pour les Cambodgiens de l'extérieur du pays. On formait des groupes, des sous-groupes, comme ça, pour travailler, avec des autocritiques quotidiennes. Les travaux en général, c'était des travaux forcés. [...] Le plus dur, c'est la faim, et c'est le travail, la torture morale. C'est la rééducation, quoi.”***

Cette destruction partielle peut également servir des objectifs d'élimination d'un groupe cible du territoire en le chassant. De nature identitaire, cette stratégie vise à “nettoyer”, “purifier” le territoire. Ce fut le cas de la purification ethnique en ex-Yougoslavie, par exemple.

Jasmina, écrivain bosniaque, vivait à Sarajevo au moment de la guerre de 1995. Elle témoigne d'un changement progressif des discours et de la politique de “purification” qui s'installe : ***“L'État de Serbie [...], dont l'armée qui était multiculturelle est devenue presque tout à fait serbe, a fait se développer une propagande et un travail sur la population serbe, sur le fait que la vie avec les autres n'est pas possible, qu'ils veulent faire un pays propre, la grande Serbie...”***

Dans d'autres cas, la volonté est de détruire totalement le groupe cible en l'éradiquant. Dans ce cas de génocide, la notion de territoire à purifier devient alors secondaire par rapport à la notion d'*anéantissement*. C'est le cas pour l'extermination des Juifs par les nazis (1945), le massacre des populations héréros en Namibie (1904), l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman (1915-1916) et celle des Tutsi rwandais en 1994.

Dans ces différents cas de figure, l'effet de terreur (massacres, pillages, viols, disparitions) est souvent utilisé pour soumettre la population ou la contraindre à fuir (mouvements forcés de populations).

LA DÉSHUMANISATION

Dans le langage courant, on recourt parfois à des termes et expressions qui visent à dévaloriser l'autre, à dégrader son image humaine, en le désignant, par exemple, par un animal : “chien”, “sale rat”, etc. Si ces expressions restent généralement sans conséquences, elles peuvent prendre une tournure dramatique dans un contexte de violence.

En effet, pour éviter toute empathie et identification avec le groupe persécuté, le discours extrémiste vise à déshumaniser sa victime en l'appelant, par exemple, par des noms d'animaux qui incarnent une idée de menace, de saleté, de nuisance.

Verdiane témoigne des discours qui circulent à l'aube du génocide au Rwanda (1994) et qui l'influenceront plus tard pour commettre des crimes : ***“Arrivant en chemin, j'ai vu des camions, des soldats. Donc chacun entre nous se demandait ce qu'il s'était passé en ville. Ce que nous entendions c'était, à la radio : 'Les Inyenzi [les cafards Tutsi] ont attaqué le Rwanda.' Nous nous disions que nous allions gagner puisqu'il y avait ces soldats, ces gens qu'on avait préparés, les interahamwe [les milices armées]....”***

Déshumanisé, animalisé, chosifié, le groupe cible devient non seulement différent mais également nuisible. Cette représentation fournit alors un support à l'évocation d'activités domestiques telles que le “travail”, la nécessité de “nettoyer”, de “purifier”.

Abraham évoque le déclenchement des massacres : *"[...] Le 22, nous avons commencé de tuer, nous avons ouvert... le travail. Pour ouvrir le travail de massacres, j'étais là et j'ai commencé. Le premier jour, on a tué les travailleurs communaux, 60 ou 80. Et tous étaient les Tutsi. Le deuxième jour, on a commencé d'aller à l'intérieur des quartiers [beaucoup de Tutsi ont été tués]. Le troisième jour, on a pris le temps de contrôler les secteurs [pour vérifier] qu'il n'y a pas une personne Tutsi qui est restée. [...] si on rencontre le Tutsi, on le tuait. C'est ce travail-là qu'on a fait. [...] Comme les Hutu n'avaient pas d'argent pour acheter les machettes, [...] on a utilisé les bâtons."*

La perpétration d'atrocités déshumanisantes serait donc le moyen pour les auteurs de créer une distance psychique radicale avec les victimes. Cette distance permet de tuer sans culpabilité. Les mutilations sexuelles, le recours fréquent aux viols ont aussi pour objectif de s'en prendre à la filiation, et donc de détruire le groupe cible.

Verdiane a été témoin des actes déshumanisants commis lors du génocide au Rwanda (1994) puisqu'elle y a elle-même participé. Elle témoigne des atrocités : *"Je me souviens d'un homme, qui était le grand frère du bourgmestre. Il se promenait toujours avec un tournevis de 20 cm et lorsqu'il rencontrait un cadavre en chemin, il le plantait avec son tournevis. Donc à ce moment, les gens qui tuaient les autres, ne voyaient pas qu'ils avaient le même corps qu'eux. Les tueurs se croyaient différents."*

LA BANALISATION DE LA VIOLENCE

Quand l'horreur s'installe petit à petit dans la vie de tous les jours, tuer devient un acte courant. Les seuils de sensibilité s'élèvent.

Juvénal raconte la violence qui s'installe dans la vie quotidienne au Burundi et son influence sur sa participation aux crimes commis au Burundi (1993) : *"L'éducation de mon enfance nous interdisait à tuer, même les insectes, on nous interdisait de tuer... Que tuer est mauvais. Mais plus on grandissait et qu'on entendait 'Bon, on a tué telle ethnie, on a tué telle ethnie'... Ça nous a fait arriver à transcender les interdits."*

Le meurtre des membres du groupe cible devient un acte répétitif et banalisé, une activité professionnelle comme une autre. Les tâches sont réparties au sein de la population en fonction des compétences et aptitudes physiques, intellectuelles et sociales (capacité de mobilisation). Un vocabulaire du quotidien comme "couper", "travailler", "nettoyer" s'insinue dans le langage courant pour évoquer les actes criminels. On assiste à une inversion des valeurs morales : "tuer" devient la norme.

Le "choc" psychologique du premier meurtre est généralement traumatisant pour l'auteur mais, s'il persévère et continue à se distancier émotionnellement de sa victime, tuer devient normal.

Alfred L.B. allait devenir instituteur lorsque le conflit éclate en Ituri (2002). Suite au massacre de son frère, il intègre les milices armées et raconte son premier meurtre : *"La première fois, [...] j'ai tué à coups de balles. Il est tombé. D'abord, j'ai senti... quelque chose qui me... quelque chose vraiment qui me faisait comme horrible, la peur... Après avoir tué, effectivement, on ressent quelque chose comme du froid, [...] comme une grande peur [...] C'est ça qui m'est arrivé pour la première fois. Est-ce que c'est réellement moi qui ai fait cela ? [...] Après que vous ayez passé ce stade de tuer la première personne, c'est alors que vous allez vous trouver dans un monde, [...] ... C'est comme si votre morale est un peu embrouillée, ce qui était comme de la peur, vous ne la concevez plus du tout. Ce qui était comme du froid, vous voyez tout comme si c'était normal. À ce moment-là, vous pouvez tuer [sans compter]... À ce moment-là, il n'y a plus de peur."*

Lorsqu'une personne ressent le pouvoir de transgresser tous les tabous, elle peut vivre une forme d'ivresse, un sentiment de toute-puissance sur sa victime. L'intériorisation d'une idéologie destructrice, des normes et valeurs qui l'accompagnent (la destruction du groupe cible devient un "bon" comportement), peut aller jusqu'au point où les crimes de masse sont initiés directement par les populations, sans qu'un ordre leur en soit donné.

Verdiane a participé au génocide commis au Rwanda (1994). Elle raconte les pratiques de certains membres de son groupe : *"Le lendemain, le 25, ils ont continué. Donc ils tuaient une personne, le déshabillaient, prenaient ses habits, le laissant tout nu. Je leur disais : 'Vraiment, s'il y a une loi qui vous dit que vous devez tuer les personnes, quand même, ce n'est pas une loi qui vous dit de les déshabiller'..."*

L'EFFET DE GROUPE

Les personnes réunies dans un même groupe contre un ennemi commun se sentent non seulement encouragées mutuellement, mais aussi légitimées. L'affirmation d'une solidarité dans la lutte contre l'ennemi, les encouragements du groupe, la pression de la masse sont autant d'incitations à passer à l'acte.

Jules explique comment la pression du groupe l'a entraîné à participer aux massacres au Rwanda (1994) : *"Alors on a fait du bruit, ils ont amené des tambours, alors tu t'imagines, s'il y a environ mille, deux mille personnes qui font les mêmes bruits, est-ce que tu as le temps de penser... [c'est] comme si tu es dans l'eau, tu es en train de te faire transporter par l'eau [...] dans une foule, acharnée, dans une masse... [...] Quand ils disaient : 'Tuuuu ! Tout le monde dans la forêt', on ne faisait que se lever et aller dans la forêt. [...] Et puis par après, vers midi, on disait : 'Tuuuu ! Vous pouvez retourner, on va recommencer à 14h', comme si c'était le boulot quotidien. [...]"*

Dans la masse, la responsabilité personnelle peut sembler diluée dans la responsabilité collective et l'auteur se sentir déculpabilisé. Une personne ordinaire peut oublier ses principes, abuser de son pouvoir et ne pas se sentir personnellement responsable des souffrances qu'elle inflige aux autres. Le passage à l'acte est ainsi facilité par l'effet d'entraînement. Les membres du groupe s'encouragent les uns les autres à passer à l'acte ensemble. L'individu ne réfléchit plus à ce qu'il fait.

Juvénal témoigne des encouragements aux massacres commis au Burundi (1993), auxquels il a participé : ***“Avant, je ne savais même pas me battre avec quelqu'un. Je dirai que c'est par la force de l'entourage, donc de l'équipe avec qui on était ensemble... [...] Parce qu'on était dans un groupe de Tutsi qui se vengeait, il fallait faire comme tout le monde. Je peux confirmer que c'est par les encouragements de l'équipe des Tutsi [que j'ai commis des crimes]... Quand on est soutenu, on est capable de le faire. Il n'y avait pas de réflexion là-dedans. Vraiment, si j'avais réfléchi avant, je n'aurai pas fait ce que j'ai fait.”***

Joachim s'enrôle dans les groupes armés suite à l'assassinat de son père, au moment des massacres à l'Est du Congo en 2002. Il raconte le contenu des chants du groupe : ***“Ce sont des chansons qui parlaient de l'ethnie, de prendre conscience, d'être unis, pour attaquer les ennemis, pour ne pas être distraits...”***

CONCLUSIONS

Les massacres de masse sont des évènements complexes, qui émergent sous l'impulsion d'un groupe en recherche de pouvoir, ou d'avantages, mais qui seront acceptés, relayés et appliqués largement. Cette violence sans précédent se développe petit à petit, permettant toutes les transgressions, dans un contexte de crise ou de guerre qui rend optimales les conditions du passage à l'acte. Mais si ces violences sont le résultat de processus qui s'ancrent dans le temps, elles ne sont pas pour autant prédéterminées. Elles résultent tout autant de la volonté des acteurs, de la réaction des tiers (résistance, passivité) que de l'influence des circonstances.

Pour comprendre les processus qui peuvent mener les individus à commettre un crime de masse, il est donc nécessaire de replacer ce crime dans les contextes historique et culturel de son émergence. Mais il est également nécessaire de savoir détecter, aux niveaux individuel et collectif, les situations qui risquent de favoriser l'engrenage de la violence. L'institutionnalisation des différences doit éveiller la vigilance, tout comme les rhétoriques sécuritaires. Il est possible de repérer les discours stigmatisants et stéréotypés, et d'être vigilant quant aux réactions sociales individuelles et collectives à des évènements déstabilisants.

SOURCES

LIVRES

- *Comment devient-on génocidaire ?*, Damien Vandermeersch en collaboration avec Marc Schmitz, Édition GRIP, 2013.
- *Pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme*, sous la direction de Alain Chouraqui, Le Cherche Midi, 2015.
- *Purifier et détruire*, Jacques Sémelin, Seuil, 2005.

ARTICLES

- *"De la guerre à l'idéologie, réflexion sur les ressorts de l'engrenage génocidaire"*, Nicolas Truong, Le Monde, 03/04/2014.
- *"Comment devient-on un bourreau ?"*, Nicolas Truong, Le Monde, 03/04/2014.
- *"Analyser le massacre – Réflexions comparatives"*, Jacques Sémelin, Centre d'études et de recherches internationales, Sciences Po, Questions de Recherche, n° 7 – septembre 2002.
- *"Qu'est-ce qu'un crime de masse? Le cas de l'ex-Yougoslavie"*, Jacques Sémelin, in Variations, pp. 143-158.
- *"Du massacre au processus génocidaire"*, Jacques Sémelin, avril 2002.

OUTILS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

- Nations unies, *Cadre d'analyse des atrocités criminelles – outil de prévention*, Nations unies, 2014.
- Territoire de la mémoire ASBL (www.territoires-memoire.be), "Dossier sur les génocides et massacres génocidaires", Gilles Rahier, mars 2007.
- RCN Justice & Démocratie (www.rcn-ong.be), mallette pédagogique, "Si c'est là, c'est ici : Paroles et mémoires citoyennes de crises meurtrières contemporaines".
- RCN Justice & Démocratie, fiche thématique, "Quelles responsabilités face aux crimes de masse ?".
- RCN Justice & Démocratie, émissions radiophoniques, série I, "Si c'est là, c'est ici", réalisées par Pascaline Adamantidis et produites par RCN J&D.
- RCN Justice & Démocratie, émissions radiophoniques, série II, "Si c'est là, c'est ici", réalisées par Pascaline Adamantidis et produites par RCN J&D.

SITES INTERNET

www.massviolence.org

L'encyclopédie en ligne des violences de masse est une base de données électronique régulièrement mise à jour. Elle est consacrée aux massacres et aux génocides du XXe siècle.

www.kazernedossin.eu/FR/

Kazerne Dossin est un musée sur les violences de masse. En partant de l'Holocauste, Kazerne Dossin examine les mécanismes intemporels de la pression de groupe et de la violence collective qui peuvent déboucher sur des massacres et des génocides. Ces mécanismes sont dévoilés dans des conférences et des expositions.